

Buchères

Aube en Champagne

Mag

www.ville-bucheres.fr

Le journal d'information de la ville de Buchères

Le nouveau coeur de vie de la commune



L'emploi se développe



Une population en évolution



60^{ème}
numéro

SOMMAIRE

Conseil Municipal	4-10
Urbanisme	11
Informations communales	12
Manifestations	13-15
Commémorations	16-17
Services techniques	18-19
Liste des entreprises	20-21
Plan de la commune	22-23
Liste des associations	24
Espace associations	25-35
Culte	36
Culture	37
CPI	38-39
Enfance et jeunesse	40-41
Informations	42
Etat civil 2015	43
Calendrier collecte des déchets	44



Pratique

Mairie

1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES

Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11

Mail: commune.bucheres10@wanadoo.fr

Site: www.ville-bucheres.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi: 8h30-12h00 / 14h00-17h30

Mardi: 8h00-12h00

Mercredi: 8h00-12h00 / 14h00-17h30

Jedi: 8h00-12h00 / 14h00-17h30

Vendredi: 8h00-14h00

Samedi: 9h00-12h00

BUCHERES'MAG N° 60

Journal d'information de la ville de Buchères

Directeur de la publication: Daniel LEBEAU

Réalisation / Rédaction: Christelle LEROY

Impression: IMPRIMERIE PATON

Meilleurs Vœux

2016



Photo de la SPA- autorisation de diffusion accordée

*Que cette photo soit le reflet de
notre belle commune.*

Votre Maire,

Daniel Lebeau



Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 09 décembre 2015

L'an deux mil quinze et le neuf décembre, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 30 novembre 2015 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Maire, Philippe Julliard, 1er Adjoint, Philippe Gundall, 2ème Adjoint, Chantal Bouchot, 3ème Adjoint, Danielle Berthier, 4ème Adjoint, Bernard Savourat, Benoît Jorry, Philippe Faivre, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe, Anne-Lise Cuny, Gérald Gris.

Absents ayant donné procuration : Madame Isabelle Edouard à Monsieur Philippe Julliard.

Absents : Monsieur David Moineau et Madame Sadia Duranton.

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Madame Cuny Anne-Lise est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation, modifié et complété par le point suivant :

- Prestation Société Protectrice des Animaux

L'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

... COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ...

Monsieur le Maire donne la parole à chacun des conseillers municipaux :

• Monsieur Philippe Julliard signale au conseil municipal que les demandes d'aides au CCAS ont énormément

augmenté pour tous les niveaux sociaux.

Il y a parfois des situations très préoccupantes avec des besoins très avancés car ces personnes ont honte de demander de l'aide.

Pour information, à l'épicerie sociale, sept ou huit familles étaient demandeuses l'année précédente et cette année la demande risque de doubler.

C'est pour cela qu'il sera prévu une augmentation de la participation de la commune au budget du CCAS 2016, voire prévoir un développement de la structure.

Monsieur le Maire tient à préciser que l'Etat demande aux communes inférieures à 1500 habitants de supprimer leur CCAS. Le conseil municipal soutient monsieur le Maire dans ses propos, il est hors de question de supprimer le CCAS de Buchères.

- Monsieur Faivre Philippe annonce au conseil municipal que la 1^{ère} tranche des travaux de la rue de la Colline, qui concerne la sécurité et le passage à la zone 30, ont commencés le mardi 08 décembre 2015.

Il fait part de la pose prochaine de coussins berlinois, en notre possession, à l'entrée de la rue André Morel côté lotissement.

De plus, un élagage est prévu route de Maisons Blanches.

- Monsieur Gris Gérald informe le conseil municipal qu'un sapin devient dangereux rue des Navettes. Il lui est répondu qu'une mise en sécurité sera effectuée rapidement par la commune sachant que le propriétaire n'est pas joignable.

- Monsieur Jorry Benoît, membre de la commission des communes forestières, fait part au conseil municipal que l'Etat veut mettre en place un responsable pour les affouages et que des stages lui seront imposés, ce qui engendrerait un coût supplémentaire pour la commune.

De plus, le droit de garde va augmenter de 140 % ainsi que la TVA. L'Etat réclame également aux propriétaires privés de couper plus de bois du fait qu'il en manque dans les scieries.

Monsieur le Maire tient à ajouter que l'affouage a toujours bien fonctionné dans notre commune et alentour et que sa disparition sera dramatique.

- Madame Berthier Danielle informe le conseil municipal que le spectacle de Noël pour les enfants scolarisés à Buchères aura lieu ce vendredi 11 décembre à la salle des fêtes de Buchères.

Les enfants de l'école maternelle y seront conduits en bus mais pas les enfants de l'école primaire, qui se déplaceront à pieds, selon le souhait de Madame la Directrice des écoles.

Le comité des fêtes a demandé au Père Noël de distribuer des cadeaux dans les classes de l'école maternelle, mais ne passera pas à l'école primaire, à la demande de Madame la Directrice des écoles.

L'association des parents d'élèves a supprimé le marché de Noël pour cette année.

Monsieur le Maire tient à rappeler qu'il a contacté l'Inspecteur d'Académie, qui s'est déplacé à Buchères, car la nouvelle institutrice de l'école maternelle installait sa classe dans le couloir alors que cela est non réglementaire et dangereux pour la sécurité. De plus, le bureau de l'ATSEM était installé dans le local technique contenant les produits d'entretien.

Pour parfaire son mécontentement, l'institutrice laisse les 12 néons allumés pendant midi.

Monsieur le Maire a profité de cette visite pour faire part à l'inspecteur d'académie qu'il n'est pas contre une mutation de Madame la Directrice des écoles qui semble allergique à tout ce qui se passe à Buchères !...

Les communes avoisinantes ont fait remarquer à certains membres du conseil municipal qu'elles avaient constaté l'absence d'enfants scolarisés et institutrices à la cérémonie du 11 novembre 2015 organisée par la commune, alors que c'est un devoir de mémoire qui doit être transmis à nos enfants.

La Directrice des écoles a demandé aux parents d'élèves d'autoriser ou non par écrit un droit à l'image pour leurs enfants, dans le cadre des activités scolaires, mais refuse tout cliché pour publication dans le bulletin de la commune tels que regroupement de mémoire ou inauguration.

- Monsieur Gundall Philippe invite le conseil municipal le 09 janvier 2016 à 11 h 00, à la remise des prix de

fleurissement et la réception des nouveaux habitants 2015. Une invitation écrite sera adressée.
La cérémonie de présentation des vœux du Maire se fera le 15 janvier 2016 à 19 h 00, sur invitation.

• Monsieur le Maire annonce au conseil municipal qu'il a rencontré le bailleur Mon Logis concernant le démarrage des 32 logements Sénior en 2016 et la création de 20 habitations à côté de ceux-ci.
Faisant parti du Grand Troyes, la commune a un quota plus important de logements sociaux à respecter.

Il rappelle que l'inauguration du carrefour Albert Keyser aura bien lieu le 19 décembre 2015 mais à 15 h 00 au lieu de 11 h 00. L'heure de l'inauguration a été modifiée suite au congrès des Résistants qui se déroule ce même jour en présence du responsable de l'association qui est invité.
Une annonce sera publiée dans la presse et un pot de l'amitié sera servi dans la salle du conseil municipal en présence des portes drapeaux, des associations de résistants ou déportés.

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal que la clôture de l'exercice budgétaire 2015 est prometteuse comparativement aux deux dernières années qui ont été déséquilibrées suite aux inondations

Une augmentation des taxes pourrait être envisagée de seulement 0.1 ou 0.2 points pour suivre le coût de l'inflation.

A ce jour, tous les versements des subventions ou solde de subvention attendus ont été réalisés et s'élèvent à un montant total d'environ 100 000 euros :

- Fonds de concours du Grand Troyes pour l'aménagement de l'aire de loisirs
- Subvention de la Région pour l'aménagement de l'aire de loisirs
- Subvention du Département pour le bâtiment modulaire des écoles
- DETR pour le bâtiment modulaire des écoles

Suite aux attentats du 13 novembre 2015 et à l'état d'urgence déclaré, Madame la Préfète demandait de ne pas faire sonner la sirène d'alerte pour les élections régionales.

Monsieur le Maire, sous sa responsabilité, a fait le choix de la faire sonner, comme toujours.

... AVIS SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ...

Rapporteur : Monsieur Lebeau Daniel

Monsieur le Maire communique au conseil municipal l'argumentaire de Madame la Préfète de l'Aube :

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, visant à simplifier et à clarifier le rôle des collectivités locales, à faire des territoires les moteurs du redressement économique et à renforcer les solidarités territoriales et humaines prévoit, en particulier, le renforcement des intercommunalités pour qu'elles soient en mesure de mieux mutualiser leurs actions, d'assurer de nouvelles compétences de proximité et de mettre à la disposition des citoyens les services publics de qualité qu'ils attendent.

Elle impose la mise en place, dans chaque département, d'un nouveau schéma de coopération intercommunale définissant les mesures de restructuration territoriale à opérer pour aboutir, dès le 01 janvier 2017, à un ensemble cohérent d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre répondant à ces nouvelles normes démographiques, d'une part, à une réduction significative du nombre des syndicats de communes et des syndicats mixtes fermés, d'autre part.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Département de l'Aube est le plus excentré de la nouvelle Région Alsace Lorraine Champagne Ardenne, par conséquent, l'intérêt d'un regroupement de plusieurs intercommunalités réside dans la constitution d'un pôle institutionnel, économique et politique susceptible d'avoir un poids démographique suffisant pour peser sur les décisions.

Sur 8 EPCI, de plus de 100 000 habitants, 5 sont situés en Alsace Lorraine alors qu'en Champagne Ardenne un seul (Reims métropole) sur trois regroupe plus de 200 000 habitants.

Ainsi, le projet de schéma de coopération intercommunale de l'Aube 2016, présenté par Madame la Préfète de

l'Aube, instaure une fusion de plusieurs intercommunalités avec le Grand Troyes afin que ce dernier puisse peser à l'échelle de régions étendues et s'ancrer parmi les plus importantes agglomérations de la nouvelle Région Alsace Lorraine Champagne Ardenne.

Le projet de schéma de coopération intercommunale de l'Aube 2016 intègre, notamment, la dissolution de 46 syndicats en charge de l'alimentation en eau potable avec intégration au Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA).

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Buchères, Isle Aumont, Moussey est concerné par cette disposition.

Les procédures sont engagées en vue de la transformation du S.D.D.E.A en syndicat mixte ouvert à la carte. La création interviendra au cours de l'année 2016. Elle doit permettre de rationaliser la gestion du cycle complet de l'eau dans le Département. Le nouveau Syndicat aura vocation à prendre en charge l'exercice effectif de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement.

Il pourra également prendre en charge la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) dans certaines zones.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Parc Sud est également proposé à la dissolution.

Le Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la forêt d'Aumont est maintenu.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de schéma de coopération intercommunale de l'Aube 2016 présenté par Madame la Préfète de l'Aube.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse le projet de schéma de coopération intercommunale de l'Aube 2016 présenté par Madame la Préfète de l'Aube et émet donc un avis défavorable à ce dernier.

Il refuse également la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Buchères, Isle Aumont, Moussey qui marquerait la fin de proximité avec la population mais surtout qui engendrerait la fin de la maîtrise des investissements et de la décision de tarification.

Résultat du vote : A l'unanimité

... AVIS DISSOLUTION DU SIEP DE BUCHERES, ISLE AUMONT, MOUSSEY ...

Rapporteur : Monsieur Lebeau Daniel

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale intègre la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Buchères, Isle Aumont, Moussey.

Le conseil municipal décide de refuser la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Buchères, Isle Aumont, Moussey qui marquerait la fin de proximité avec la population mais surtout qui engendrerait la fin de la maîtrise des investissements et de la décision de tarification.

Résultat du vote : A l'unanimité

... TARIFICATION ALSH & CLUB ADO ... **-Convention bonification prestation service CAF-**

Rapporteur : Madame Berthier Danielle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube (CAF de l'Aube) a décidé de procéder à la substitution des aides aux temps libres communément appelés « Bon vacances », dont bénéficient certains de leurs allocataires pour l'accueil de leurs enfants aux structures d'accueil collectifs de mineurs, par une aide directe aux gestionnaires de ces structures.

Afin d'intégrer le nouveau dispositif au 01 janvier 2016, la commune de Buchères a présenté une proposition de tarification, respectant les critères fixés par la CAF et validée par celle-ci, pour son Accueil de Loisirs Sans Hébergement et son Club Ado.

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants à compter du 01 janvier 2016 :

A.L.S.H

	QF 0 à 300	QF 301 à 500	QF 501 à 700	QF 701 à 900	QF 901 à 1100	QF ≥1101
Journée avec repas	4.00 €	4.80 €	5.80 €	7.00 €	8.40 €	10.90 €
Journée sans repas	3.00 €	3.60 €	4.40 €	5.30 €	6.40 €	8.30 €
1/2 Journée avec repas	3.00 €	3.60 €	4.40 €	5.30 €	6.40 €	8.30 €
1/2 Journée sans repas	2.00 €	2.40 €	2.90 €	3.50 €	4.20 €	5.50 €

QF= Quotient Familial

CLUB ADO

	QF ≤900	QF ≥901
Adhésion annuelle	20.00 €	20.00 €
Coût total des activités par enfant	50 %	60 %

QF= Quotient Familial

Le conseil municipal approuve la convention, prenant effet au 01 janvier 2016, d'objectifs et de financement sur fonds propres « bonification prestation de services ALSH » à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube et la commune de Buchères.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a appris la suppression des bons vacances de la CAF le 28 août 2015, dont 47 enfants étaient bénéficiaires sur la commune.

Désormais la commune, après un avancement de fond tout au long de l'année, encaissera une indemnisation dont le montant n'est pas connu à ce jour. Cette dernière sera versée fin d'année 2016.

Il précise que c'est la CAF qui a défini les différentes tranches de quotient familial à respecter, soit, le 1er quotient à 5 euros maximum puis une augmentation de 5 % minimum d'un quotient à l'autre.

Résultat du vote : A l'unanimité

... CRÉATION DE POSTE ...
-Adjoint d'animation 2ème classe-

Rapporteur : Madame Berthier Danièle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un agent exerçant les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle a été placé en situation de disponibilité au 01 juillet 2015.

Dans le cadre de la réorganisation du personnel à compter de la dernière rentrée scolaire, il a été prévu la reprise de ce poste par l'adjoint d'animation 2ème classe qui occupe le poste de 19 heures annualisés.

Le conseil municipal décide de procéder à la création d'un poste d'Adjoint d'animation territorial de 2ème classe à temps complet soit 35 h 00 hebdomadaires annualisées, à compter du 01 janvier 2016.

Résultat du vote : A l'unanimité

... CRÉATION DE POSTE ...
-Adjoint d'animation 2ème classe-

Rapporteur : Madame Berthier Danielle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a procédé, par délibération n° 2015-D/36 en date du 28 juillet 2015, à la création d'un poste d'Adjoint d'animation 2ème classe à raison de 26 heures hebdomadaires, au 01 septembre 2015, pour effectuer les missions d'ATSEM et d'animatrice à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Compte tenu des effectifs de participation des enfants à l'ALSH, il convient d'augmenter le nombre d'heures du poste de 26 h 00 hebdomadaires à 30 h 30 hebdomadaires.

Le conseil municipal décide de procéder à la création d'un poste d'Adjoint d'animation territorial de 2ème classe à temps non complet soit 30 h 30 hebdomadaires annualisées, à compter du 01 janvier 2016.

Il reste deux ATSEM à temps complet pour trois classes, ce qui est loin d'être le cas de toutes les écoles du Grand Troyes.

Il revient sur le problème de l'alarme incendie qui, selon la Directrice, ne fonctionne pas, une entreprise spécialisée est venue effectuer une vérification et aucun dysfonctionnement n'a été détecté.

Résultat du vote : A l'unanimité

... CRÉATION DE POSTE ...
-Adjoint technique 1ère classe-

Rapporteur : Monsieur Lebeau Daniel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, Adjoint technique de 2ème classe, satisfait aux conditions requises pour être nommé Adjoint Technique Territorial de 1ère classe.

Le conseil municipal décide de procéder à la création d'un poste d'Adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet soit 35 h 00 hebdomadaires, à compter du 01 janvier 2016, afin de lui attribuer la responsabilité du service technique.

Résultat du vote : A l'unanimité

RENFORCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC / RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Rapporteur : Monsieur Faivre Philippe

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que la capacité du réseau public de distribution d'électricité est insuffisante avenue des Martyrs du 24 août, suite à la construction d'un ensemble immobilier.

Les travaux susceptibles de remédier à cette situation, qui ont été étudiés par les services du syndicat départemental d'énergie, comprennent :

- le renforcement du poste de transformation électrique Haute tension / Basse tension « Villetard »
- le remplacement d'environ 220 m de lignes basse tension aériennes par un câble pré assemblé isolé de section appropriée

- le remplacement des supports qui ne supporteraient pas la traction du câble à poser.

Le conseil municipal décide la réalisation des travaux de renforcement du réseau public de distribution d'électricité qui seront financés par le Syndicat Départemental d'Électrification de l'Aube

Ces travaux sont réalisés afin d'éviter tout risque de chute de tension dans les habitations du quartier. Une coupure d'électricité d'environ 2 heures est prévue pour le changement du transformateur, les riverains concernés seront prévenus par la mairie et ERDF.

Résultat du vote : A l'unanimité

•• APPROBATION CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (Cahier des Charges) ••
-Rétrocession de voirie dans le domaine public communal-

Rapporteur : Monsieur Faivre Philippe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité, pour la commune de Buchères, d'établir un document présentant les prescriptions techniques dans le cadre d'une rétrocession de voiries dans le domaine public communal d'une voie existante ou à créer.

Le conseil municipal décide d'approuver le cahier des prescriptions techniques (Cahier des charges) présenté, en vue d'éventuelles rétrocessions de voiries, dans le domaine public communal, d'une voie existante ou à créer de la commune. La mise en application de ce dernier sera effective au 01 janvier 2016.

Résultat du vote : A l'unanimité

PRESTATION SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Rapporteur : Monsieur Gundall Philippe

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 16 décembre 2013, il a été décidé d'utiliser les services de la Société Protectrice des Animaux pour l'accueil des animaux errant sur le territoire de la commune de Buchères.

Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2015.

Le conseil municipal décide d'utiliser les services de la Société Protectrice des Animaux (activité fourrière) pour l'accueil des animaux errant sur le territoire de la commune de Buchères du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 renouvelable tacitement pour une année supplémentaire. La durée de l'engagement ne pourra excéder la date du 31 décembre 2017.

Il accepte la rémunération des prestations proposées à savoir 1.17 euros par habitant pour l'année 2016 et 1.19 euros par habitant pour l'année 2017.

Résultat du vote : A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Urbanisme, Bâtiment, Voirie, Energie

Article de Monsieur Philippe FAIVRE, conseiller municipal délégué aux travaux

Bilan 2015 :

- La commission voirie s'est réunie 2 fois en 2015
- Travaux : 1ère phase travaux de la Colline
- Isolation des combles du bâtiment de la maternelle
- Agrandissement jardin du souvenir
- Modernisation de l'éclairage public par pose d'horloges astronomiques et d'abaisseurs de tension. Cet investissement va permettre des économies significatives à moyen terme
- Modernisation du chauffage gaz local jeunesse de la salle des fêtes
- Transfert depuis le 1 septembre 2015 de l'instruction des dossiers d'urbanisme au service du Grand Troyes suite à la fermeture du service de la DTT. Ce transfert engendre des frais à chaque dossier pour la mairie qui ne peuvent être facturés au demandeur. Coût annuel estimé : environ 7000 €
- Étude du remplacement des huisseries en très mauvais état de la mairie et de l'école primaire pour économie d'énergie. Des demandes d'aides financières sont faites. Ces travaux seront, selon les possibilités, programmés sur plusieurs années

Objectif 2016 :

Travaux de voirie 2016

Travaux deuxième phase de la rue de la Colline avec sécurisation du carrefour entre la rue de la Colline et la rue du Poirier St Jean.

Travaux de sécurisation par marquage au sol de la route de Verrière et du carrefour de la rue de la Gare.



Urbanisme

Buchères est en expansion et attire de nouveaux projets de particuliers et de Lotisseurs. Deux gros projets à venir : La résidence de 32 logements pour Senior et un lotissement de 20 maisons individuelles. Ces deux projets sont de Mon Logis.

Le vieillissement de notre voirie qui représente environ 18 km nécessite un plan d'entretien sur plusieurs années. L'étude est en cours. Celle-ci permettra de quantifier et d'élaborer un programme de réfection et d'entretien. Ces travaux ne concerneront que la structure de roulement. Les trottoirs seront traités en tout venant (comme actuellement) . En effet la commune n'a pas actuellement les moyens budgétaires de procéder à la pose d'enduit de surface.

Sécurité des personnes (vitesse, accès trottoirs....)

Il est malheureusement constaté des excès de vitesse dans toutes les rues. La commune sera contrainte si nécessaire de mettre en place des moyens de limitations et des contrôles pourront être demandés à la Gendarmerie.

De nombreux véhicules se stationnent sur les trottoirs. Le rôle d'un trottoir est de faciliter le déplacement des piétons et de les protéger. Nous vous rappelons que les accès des piétons et des personnes à mobilité réduite doivent être garantis et quand cas d'accident la responsabilité du propriétaire du véhicule est total.

Une étude est en cours sur l'emplacement des passages piétons existants et sur la nécessité d'en créer d'autres. La commission voirie étudiera prochainement ce dossier afin de valider l'étude .

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Il faut avoir 16 ans révolus pour pouvoir retirer une attestation militaire. Vous devez vous présenter en Mairie, muni des pièces suivantes:

- Pièce d'identité du jeune en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de téléphone...)
- Livret de famille

La 1ère période de recensement est de début Janvier à fin Mars 2016, elle concerne les jeunes nés le 1er trimestre 2000.

Les jeunes nés avant cette période peuvent venir régulariser leur situation auprès de notre secrétariat de Mairie munis des pièces citées ci-dessus.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2016

Comme chaque année, le concours des maisons fleuries aura lieu dans la commune. (les dates vous seront communiquées dans un prochain bulletin municipal). Les personnes désirant participer au concours des maisons fleuries de Buchères pourront s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie.

La commission passera dans les rues de la commune afin de désigner les maisons les mieux fleuries de chaque catégorie.

Les plus jolis fleurissements seront mis à l'honneur par la municipalité lors d'une réception afin de remercier les habitants participants.

Le concours se divise en quatre catégories:

- 1ère catégorie: Maisons avec jardin visible de la rue
- 2ème catégorie: Balcons et terrasses fleuris
- 3ème catégorie: Établissements publics et commerciaux fleuris
- **NOUVEAU** 4ème catégorie: Fleurissement de jardin non visible de la rue.



RAPPEL: SAVOIR-VIVRE ET RÈGLES DE BON VOISINAGE

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles, d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne pour le voisinage.

<u>Les jours ouvrables</u>	<u>de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30</u>
<u>Les samedis</u>	<u>de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00</u>
<u>Les dimanches et jours fériés</u>	<u>INTERDIT</u>

BRÛLAGE DES PAILLES ET VÉGÉTAUX (INTERDIT DU 16 MARS AU 15 OCTOBRE)

Il est interdit à moins de 100 mètres des habitations, des routes et chemins sauf dérogation du Maire. En tout état de cause, il est en principe interdit lorsque le brûlage a pour conséquence l'envoi du feu ou des flammèches vers une voie ouverte à la circulation publique.

INAUGURATION DU CARREFOUR ALBERT KEYSER



Je tiens tout d'abord à remercier Daniel Lebeau, le Maire de cette commune-martyr de continuer à honorer les résistants et déportés de sa commune. En ces temps difficiles, c'est aussi un acte de courage.

Je suis très attaché à la mémoire de la résistance et de la déportation. Les 53 fusillés de Creney, 4 en février 44 et 49 en août, m'ont toujours torturé l'esprit surtout quand j'ai appris que le 22 août 44, il y avait des SS français du groupe breton des bezen Perrot parmi les assassins de mon oncle et des ses 48 malheureux compagnons. Depuis cette époque, je me dis que le mot d'ordre «Les Français d'abord» n'a pas beaucoup de sens et qu'il vaudrait mieux, comme le font nos associations patriotiques, dire «les héros d'abord» car ceux qui ont défendu la France contre la barbarie étaient parfois aussi des étrangers. Je pense aux martyrs de l'affiche rouge. Albert KEYSER faisait parti de cette lignée de braves dont les actes ont dépassé leur propre personne, les faisant entrer ainsi dans la légende. Et nous avons besoin aujourd'hui de cet héroïsme légendaire pour continuer à vivre et à croire aux lendemains qui chantent. Chanteront-ils? Si nous abandonnons nos Tremet et nos Keyser et les 67 martyrs du 24 août,

il est certain que les lendemains ne chanteront pas et risquent de hurler des ordres gutturaux. Ils chanteront si nous les bâtissons tous ensemble dans les valeurs de ceux que nous honorons.

Albert Keyser a été fusillé à Creney le 22 février 44 avec 33 de ses compagnons du même maquis. Il était issu d'une famille modeste de mineurs de fer en Lorraine à Saulnes, le 4 février 1902. Son acte de naissance comporte une curieuse note manuscrite: «fusillé par les boches», témoignage sans doute d'un patriote qui venait consulter l'état civil et qui ne trouvait pas assez explicite la transcription de son décès....

...Albert Keyser fut arrêté chez lui le 3 octobre 1943 à 7h du matin...

...Albert Keyser est donc emprisonné et torturé dans le secteur allemand de la prison de la rue Hennequin où le personnel est aussi féroce que les membres de la Gestapo logés au 32 et 34 Bd Gambette qui viennent s'enquérir des progrès de la torture...

...Le 17 février 1944, le tribunal militaire allemand condamnera à mort les 4 résistants du maquis vaudois, leur recours en grâce fut rejeté malgré de nombreuses interventions locales. 5 Jours plus tard, le 22 février 1944, Albert Keyser fut conduit en camion avec ses compagnons François Mothré, Georges Furier et Fernand Millot, au lieu-dit «Les Gambes», à Creney. Ils voyagèrent assis sur leur cercueil. Les 4 Résistants du groupe Péri furent attachés à des poteaux et fusillés. Ils moururent héroïquement comme en témoigne l'abbé Bonnard, aumônier de la prison Hennequin quelques jours après leur exécution...

...Albert Keyser a obtenu le titre d'interné-résistant. Il sera déclaré «mort pour la France». Tout ceci paraît évident, mais il fallait parfois de longues années pour l'obtenir de la part de sa famille. Pour Keyser, il a fallu 5 ans...

...Albert Keyser a obtenu le titre d'interné-résistant. Il sera déclaré «mort pour la France». Tout ceci paraît évident, mais il fallait parfois de longues années pour l'obtenir de la part de sa famille. Pour Keyser, il a fallu 5 ans...

...Albert Keyser par son sacrifice a forgé une figure éternelle faite d'humanité, de générosité et de courage. Il a rejoint ceux qui ne meurent jamais parce qu'ils éclairent la route de ceux qui cherchent à résister et à construire une cité fraternelle.



Jean LEFEVRE

LE RAT RATATOUILLE EN SPECTACLE POUR LES ENFANTS



A la demande de la commission « Fêtes et Cérémonies » de la municipalité, vendredi 11 décembre 2015, les élèves des classes maternelles et primaires furent heureux de la venue à la salle des Fêtes de **Ratatouille** accompagné de son maître de scène du monde magique « d'Arthur Saint Georges » qui lui permet de s'exprimer. Les enfants participèrent avec enthousiasme au spectacle auquel certains d'entre eux donnèrent de leur personne en montant sur la scène afin de participer à des tours de magie ou de sculpture sur ballon.

L'après-midi, ce fût le père Noël qui leur fit la surprise d'aller à l'école afin de remettre cadeaux et goûter avec l'aide du comité des Fêtes.

Tous les enfants promirent d'être sage pour l'année 2016 afin de revoir l'homme en rouge les bras chargés de colis.



Repas des aînés
Samedi 14 Novembre 2015
De gauche à droite: M. Julliard, 1er
adjoint, M. Abril, doyen du repas, M.
Lebeau, Maire et Mme Flaudias

Vœux 2016
plus de 160 personnes présentes





Passage du jury du fleurissement.
Maintien de la 2ème fleur. Conclusion du jury:
«Commune dotée d'une réflexion judicieuse sur l'évolution de son fleurissement, qui a réalisé des aménagements paysagers d'envergure et de qualité importants pour une commune de cette taille.»



Animation avec un illustrateur à la
Bibliothèque municipale



Galette des associations



Animation bébés lecteurs
à la
Bibliothèque municipale



Challenge
Bruno COLIN

Une commémoration est une cérémonie officielle organisée pour conserver la conscience nationale d'un événement de l'histoire collective et servir d'exemple et de modèle.

Une commémoration doit rassembler les élus et les citoyens afin de conforter la mémoire collective. Les commémorations portent souvent sur des événements heureux, comme la fin d'une guerre, l'abolition du duel ou de l'esclavage... Les commémorations peuvent être nationales, comme celle de l'Armistice de 1918 ou locale comme celle du 24 Août 1944.

18 Juin 2015



L'appel du 18 Juin est le premier discours prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres, sur les ondes de la BBC, le 18 juin 1940. C'est un appel aux armes dans lequel il appelle à ne pas cesser le combat contre l'Allemagne nazie et dans lequel il prédit la mondialisation de la guerre.

Ce discours – très peu entendu sur le moment, mais publié dans la presse française le lendemain et diffusé par des radios étrangères – est considéré comme le texte fondateur de la Résistance française, dont il demeure le symbole.



La fête nationale française (**le « 14 Juillet »**) est la fête nationale de la France. C'est un jour férié en France.

Elle a été instituée par la loi en 1880, en référence à une double date, celle du 14 juillet 1789, date de la prise de la Bastille, jour symbolique entraînant la fin de la monarchie absolue, suivi de la fin de la société d'ordres et des privilèges, et celle du

14 juillet 1790, jour d'union nationale lors de la Fête de la Fédération.

14 Juillet 2015

11 Novembre 2015

L'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5h15, marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne, mais il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre.

Le cessez-le-feu est effectif à onze heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons annonçant la fin d'une guerre qui a fait plus de 8 millions de morts, d'invalides et de mutilés. Les généraux allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé provenant du train d'État-Major du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. Plus tard, en 1919, à Versailles, sera signé le traité de Versailles.



CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 24 AOÛT 71ème ANNIVERSAIRE

DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE

«Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Mesdames et Messieurs les élus, Porte-drapeaux, représentants des associations, Mesdames et Messieurs les témoins, chers amis.

Je voudrais, au nom du Conseil Municipal de Buchères, vous remercier de votre présence en ce 71ème anniversaire commémorant les douloureux événements qui frappèrent notre commune ce 24 Août 1944 : Massacre au porte à porte d'une partie de notre population, vieillards, hommes, femmes, enfants, bébés... Je ne veux pas rentrer dans le détail sur la façon dont ont été massacrés tous ces innocents, l'horreur et l'ignoble se disputent les qualificatifs possibles.

Il est bien difficile d'imaginer ou de croire que des êtres humains soient capables de tels actes.

Presque tous ces assassins NAZIS sont morts dans leur lit à l'exception de ceux tués dans les combats menés par les alliés et les troupes françaises régulières épaulées par les FFI, FTP, pour libérer notre pays.

Nous avons toujours le sentiment que justice n'a pas été rendue.

Aujourd'hui, je ne prêche pas la haine, mais j'appelle tous nos concitoyens à se rassembler toujours plus nombreux, à faire perdurer notre devoir de mémoire. Nous le devons à nos Martyrs et à toutes celles et tous ceux toujours présents, qui ont vécu d'horribles moments.

Oui Mesdames et Messieurs, je vous le confirme, les élus et la population de notre commune N'OUBLIERONT PAS !»



Cérémonie religieuse



Bénédiction des tombes



Allocution du Secrétaire Général de la Préfecture



Allocution de Monsieur le Maire



Rassemblement devant le Mémorial



Dépôt de gerbes

Les services techniques regroupent des moyens permettant d'effectuer l'entretien du patrimoine communal ou de réaliser des travaux neufs sur les bâtiments, l'entretien et l'aménagement des espaces publics et des espaces verts... Mais également, d'assurer les travaux de maintenance et les interventions d'urgence.



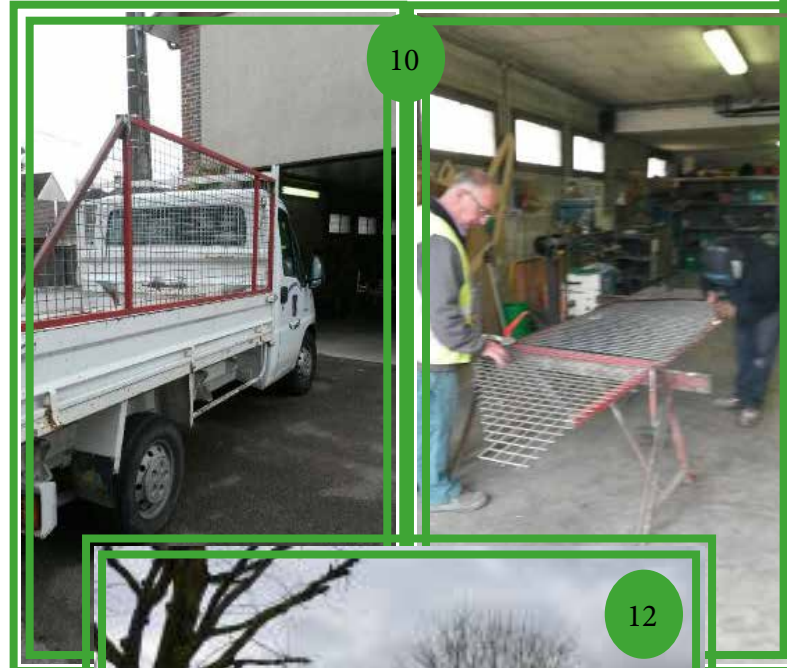
- 1- Aménagement d'un accès pour personne à mobilité réduite.
- 2- Aménagement d'un accès à l'école maternelle.
- 3- Réfection des peintures de l'abri bus
- 4- Installation d'un panneau «STOP» Rue du Bourg
- 5- Aménagement d'un parking Rue des Mésanges
- 6- Réfection des grilles de la Chapelle de Courgerennes
- 7- Installation d'un panneau d'information lumineux.



8



9



10



11



12



13



14



15



16

8- Agrandissement du passage d'accès aux écoles - côté bibliothèque.

9- Aménagement d'un parterre floral derrière les écoles.

10- Aménagement du camion benne des services techniques.

11- Installation de pancartes signalétiques.

12- Élagage des arbres le long du stade de foot.

13- Changement des bacs à fleurs devant la cantine scolaire.

14- Réfection du Mémorial du 24 Août 1944.

15- Réfection des peintures du mobilier urbain de la commune.

16- Nettoyage du Pont de l'Hozain.

LISTE DES ENTREPRISES ET COMMERÇANTS
AC FORAGE

14 Rue de la Gare - 03.25.41.99.66

D-7
ARNAUD DUVERNOY (Ambulances)

9 Rue Gilbert Brisson - 03.25.75.04.05

C-4
ANTIQUITÉS GUY

36 Route de Maisons Blanches - 03.25.41.91.83

D-5
ANIMACLOWN 10

Clown Magie sculpture sur ballons -03.25.80.34.55

C-4
AU CYGNE FLEURI (Fleuriste)

19 Avenue des Martyrs - 03.25.41.92.89

C-4
AU TOURBILLON DU TEMPS (Horlogerie)

3 Route de Maisons Blanches - 03.25.81.79.22

D-4
AUBENERGIE Couverture solaire photovoltaïque

29 Rue du Bourg - 06.12.51.08.87

D-5
BAR LA PARENTHÈSE

19 Route de Maisons Blanches - 03.25.43.92.78

D-4
BOULANGERIE PÂTISSERIE GANNE

1 Route Maisons Blanches - 03.25.73.62.20

C-4
BRASSERIE DE L'HORLOGE

Rue Azalées SIVU Parc Sud - 03.25.46.62.51

E-7
BRM

14 Rue de la Gare - 03.25.73.19.73

D-7
CABINET D'EXPERTISE (Alain Amat)

4 Route de Maisons Blanches - 03.25.46.10.19

D-4
CAROSSERIE BONENFANT

24 bis Route Maisons Blanches - 03.25.40.34.00

D-4
CARREFOUR CONTACT

1 Route Maisons Blanches - 03.25.81.67.67

C-4
CDM (Vente de matériaux Bâtiments)

39 Avenue des Martyrs - 03.25.71.20.71

B-3
CHARLINE COIFFURE

1 Route Maisons Blanches - 03.25.40.17.21

C-4
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE du Docteur GILLOZ

1 Route Maisons Blanches - 03.25.28.45.75

C-4
CMB (Menuiserie)

2 Ter Rue de Courgerennes - 06.63.97.97.79

B-4
CSVRD Terrassement assainissement voirie

32 Rue du Bourg - 03.25.41.08.16

D-5
D.I.E.G Dépannage Installation Electricité Générale

10 Route de Maisons blanches - 06.83.20.33.75

D-4
DISLAUB (distillerie)

3 Route de Dijon - 03.25.41.64.30

D-6-7
ETOILE 10 Concessionnaire Mercedes

50 Avenue des Martyrs - 03.25.71.37.00

B-4
ENTREPRISE URSELLA (carreleur)

36 Avenue des Martyrs - 03.25.41.76.93

C-4
ETS MONNY JEAN-MICHEL (Démolition matériaux anciens locations bennes désamiantage)

8 Route de Dijon - 03.25.81.66.96

E-6
ESTI SARL Tuyauterie industrielle

10 Rue de Villetard - 03.25.73.68.03

C-4
ETS RAGON Peinture, vitrerie, revêtement de sols

24 Rue de Villetard - 06.76.75.69.55

C-4
ETS ROCHA Commerce de gros de matériel agricole

41 Avenue des Martyrs - 03.25.45.00.00

B-3
FALDECO (peinture, sols, ravalements de façade, isolation extérieur, vitrerie)

1 Impasse le Village - 06.85.32.05.28

C-5

FLORELLE COIFFURE

19 Avenue des Martyrs - 03.25.41.98.90

C-4
GARAGE DE MAISONS BLANCHES

34 Route de Maisons Blanches - 03.25.41.81.09

D-4
HOTEL FORMULE 1

Zac de l'Ecluse des Marots - 08.91.70.54.20

E-7
HOTEL GRILL CAMPANILE

52 Avenue des Martyrs - 03.25.49.67.67

B-4
HOTEL PREMIERE CLASSE

52 Avenue des Martyrs - 08.92.70.72.63

B-4
J-L C Electricité

4 Rue du Bourg - 06.49.76.79.93

D-5
LOXAM TROYES SUD

6 Route de Dijon - 03.25.41.84.38

D-6
LTT TRANSPORT

2 Route de Verrières - 03.25.41.81.69

D-6
TRANSPORT PEDRETTI Marchandises

2 Route de Verrières - 03.73.27.50.11

D-6
ONGLE CHIC Prothésiste ongulaire

6 Rue des Anémones - 06.28.26.47.79

D-7
PASS Construction d'ouvrage de génie civil

6 Route de Dijon - 03.25.41.60.34

D-6
PEPINIERES DUMONT

42 Avenue des Martyrs - 03.25.41.84.87

B-4
PIZZA NAUDOT

3 Rue des Mésanges - 06.09.38.45.41

B-4
POINT P - BMCE

12 Route de Verrières - 03.25.41.00.42

D-7
PRO ARMATURE CHAMPAGNE

41 Avenue des Martyrs - 03.25.83.14.14

B-3
RELAIS POSTE

3 Route de Maisons Blanches - 03.25.81.79.22

D-4
RUTA MEDICAL (vente et location de matériel médical)

1 Route Maisons Blanches - 03.25.40.14.51

C-4
SARL MERLATEAU Maçonnerie

6 Rue de la Gare - 03.25.41.99.66

D-7
SCIERIE DE BUCHERES

4 Route de Verrières - 03.25.81.88.02

D-7
SKANDIMEX SARL Équipement de conservation des grains, commerce de gros non spécialisé et préparation d'aliments pour bétail

8 Route de Courgerennes - 03.25.75.58.81

B-4
SOREIP Travaux de menuiserie bois et PVC

2 Rue de la Gare - 03.25.40.51.97

D-7
STE Service Technique Economique Stockage logistique

5 Rue des Aulnes - 03.25.43.94.05

D-5
TRANSPORT BALLERAY

2 Rue des Navettes - 03.25.41.84.16 / 06.09.84.84.36

D-4
Commerce de détail non alimentaire sur éventail et marché- GOLZAN Eric

19 Rue des Vaucelles - 03.25.75.55.96

B-5
VAL COIFFURE

24 Route Maisons Blanches - 06.43.67.23.07

D-4
VIVESCIA Coopérative agricole

8 Route de Verrières - 03.25.41.95.61

D-7
VOYAGE DES SENS (Institut de beauté)

1 Route Maisons Blanches - 09.81.05.87.38

C-4

**PROCHAINEMENT
OUVERTURE D'UN CABINET
DENTAIRE**

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

- **ADMR** - Association d'aide à domicile
Madame Chantal FESTUOT 03.25.41.98.48
- **FRANCE ADOT 10** - Dons d'organes
Monsieur Jean-Paul BARTHELEMY 06.61.05.76.30
- **AJHA** - Association de jeux d'histoire Auboise
Monsieur Philippe JULLIARD 06.12.62.02.77
- **FNDT Fédération Nationale des décorés du Travail**
Monsieur Bernard SAVOURAT
- **AMICALE DES PARENTS D'ELEVES**
Monsieur Bruno GUELORGET 03.25.82.36.93
- **LES AMIS DE LA FORET ET DE LA NATURE**
Monsieur Christian PARACHOUT 06.95.92.35.75
- **AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**
Monsieur Pascal TALLOT 06.23.57.22.21
- **PHIMADELPHIE COUNTRY** -
Cours de danse country
Monsieur Jean-Luc DONY 06.04.48.04.14
- **ASB FOOT**
Monsieur Rachid KARA 06.82.60.64.61
- **SCRAP BUCHEROIS**
Madame Stéphanie JULLIARD 03.25.46.76.33
- **ASCLB** - Danse de salon
Monsieur Philippe BERNAUER 03.25.41.83.14
- **SECOURISTES DE LA CROIX BLANCHE**
Monsieur Philippe PAPEGAEY 06.85.37.65.87
- **UNC** - Association des anciens combattants
Monsieur Claude FRIMIN 03.25.82.10.01
- **SOCIÉTÉ DE CHASSE**
Monsieur Jean-Luc LAURENT 06.25.02.38.28
- **LES CONCERTS VINTEUIL** - Musique classique
Monsieur Michel DESTRIAT 03.25.41.84.90
- **TENNIS CLUB DES DEUX VALLÉES** - École de tennis
Monsieur Nicolas KUZMA 06.73.89.27.03
- **BUCHER'GYM** - Gymnastique
Madame Arlette GEOFFROY 09.86.26.53.85
- **TROYES AUBE JUDO** - Ecole de judo
Monsieur Pascal BARTOLI 06.24.89.37.78
- **CLUB DE L'AMITIE** - Club pour les aînés
Monsieur Jack TOUTEE 03.25.41.76.47
- **UV BUCHERES** - Club cycliste
Monsieur Jean-François PHILIPPON 06.12.37.36.23
- **COMITE DES FETES**
Madame Stéphanie JULLIARD 03.25.46.76.33
- **YOGA DETENTE BUCHEROIS** - Pratique du Yoga
Madame Odile FERREBEUF 03.25.43.08.90
- **ASPPT - FCB**
Monsieur Fernando DE OLIVEIRA 06.25.15.55.92





SERVICES PERSONNES FRAGILISÉES

Accompagnement transport

Le personnel vous conduit et vous aide pour faire vos courses ou vous accompagne à vos rendez-vous (médecin, kinésithérapeute, ...) et peut vous assister le temps de la consultation.

Etre conduit et accompagné là ou vous le souhaitez vous donne la liberté de mener une vie sociale normale.

Services dédiés aux personnes fragilisées

Aide aux personnes âgées (aide à la toilette, repas, ménage, entretien du linge, ...)

Aide aux personnes handicapées

Aide aux familles (maladie ou accident d'un des parents ou d'un enfant, maternité, hospitalisation)

Notre personnel suit régulièrement des formations afin de vous assurer un service de qualité et l'une de leur mission est de vous permettre de garder le maximum d'autonomie.

Ce sont des personnes de confiance encadrées par les responsables de l'Association.

Nos services fonctionnent 7 jours sur 7. Si votre aide à domicile habituelle est absente, la prestation sera assurée par une remplaçante.

Les personnes retraitées ou handicapées peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle par le Conseil Général (APA, PCH) ou par leur caisse de retraite. Le solde restant à leur charge est également déductible des impôts.

Informatique à domicile

Des cours peuvent être donnés soit à domicile ou soit en atelier collectif.

Nous contacter pour de plus amples renseignements.



L'ADMIR des Aumont (La référence du service à la personne) est une Association de service à domicile à but non lucratif. Elle intervient dans votre village. Le bureau est basé à Verrières au 39, rue de la République et les horaires des permanences sont les suivants :

Mardi de 09 H 00 à 12 H 00

Vendredi de 14 H 00 à 17 H 00

Vous pouvez nous joindre ou laisser un message par téléphone au 03 25 43 90 22 ou par Internet à l'adresse suivante

admr.aumont@fedel10.admr.org

En dehors des permanences sur les portables :

06 71 25 17 30 ou 06 71 25 92 86

SERVICES TOUS PUBLICS

Si vous avez besoin d'aide, notre association met à votre disposition, sans condition particulière, les services suivants :

Ménage - repassage

Ce service peut être régulier ou ponctuel même si vous n'avez pas de problème de santé et sans condition d'âge.

Garde d'enfants à domicile

Garde de vos enfants avant ou après l'école - Accompagnement trajet école - Repas -

Si vous utilisez ce service et si un de vos enfants a moins de 6 ans, vous pouvez bénéficier d'une allocation de la CAF, Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) avec un minimum de 16 heures par mois.

Jardinage, petits travaux

Tél : 03 25 43 55 25

Portage des repas

Le projet de ce service est déjà bien avancé.

En utilisant tous les services de l'ADMIR, vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôts de 50 % des sommes payées dans la limite de la législation en vigueur.

L'ADMIR accepte le CESU préfinancé en règlement des prestations.

A.D.P.E

Amicale des parents d'élèves

L'amicale des parents d'élèves (ADPE) est une association qui a pour vocation d'organiser des manifestations afin de créer du lien entre les parents d'élèves et de récolter des fonds pour l'école primaire et maternelle de Buchères. Ainsi, les maîtresses peuvent financer des sorties pour les élèves tout

au long de l'année scolaire.

Un chèque de 4000 € a été remis cette année à Madame Devavry, directrice de l'école, lors de notre dernière assemblée générale (septembre 2015).

À nos manifestations « traditionnelles » (soirée poker, vide-grenier puériculture, kermesse de fin d'an-

née scolaire...), nous avons pour la 2e fois cette année proposé une très réussie chasse à l'œuf au mois d'avril 2015, qui a permis à petits et grands de passer une agréable journée ensemble sous le soleil !

Parmi les manifestations déjà prévues, notez le vide-grenier puériculture, les 19-20/03/2016.

Pour nous joindre : amicaledesparentsdebucheres@gmail.com

Président: Bruno GUELORGET, Tél : 03 25 82 36 93 Courriel : bruno-vero.guelorget@laposte.net

Vice-présidente: Aude JACQUET, Tél : 06 81 75 84 02

Trésorière: Christelle BOURDICAUD, Tél : 06 82 20 34 30

Vice-trésorière: Laetitia LADOIRE REVOL, Tél : 06 16 92 70 80

Secrétaire: Esther MATHIEU, Tél : 06 83 52 36 55

Vice-secrétaire: Blandine PROFFIT, Tél : 06 16 09 51 18

Membre: Cathie BAGUET, Courriel : cathie10@hotmail.fr

Membre: Audrey CANTIN,

TROYES AUBE JUDO



Nouveaux horaires, nouveau jour et nouveau prof, la section judo de Buchères, a repris timidement ses cours le 14 septembre 2015 à la salle des Vigneux.

Ludovic vous accueille tous les lundis de :

-16h30 / 17h15 : Eveil-judo (2009, 2010 et 2011) avec possibilité si vous le souhaitez de récupérer vos enfants à 16 h 15 à l'école maternelle et primaire.

-17h15 / 18h45 : Judo (2008 et avant)



Pour les nouveaux judokas, nous proposons deux essais gratuits et pour leurs parents la possibilité de régler en trois fois.

Ludovic interviendra à l'école durant le début du mois de janvier, afin de faire découvrir la pratique du judo aux jeunes écoliers Buchérois.

Troyes Aube Judo
Cosec des Sénardes
Rue Godard Pillaveinne
10000 Troyes
Tél. 06 27 39 49 86
Mail : troyesaubejudo@sfr.fr

A.S.C.L.B

Danse de salon

Qui n'a jamais rêvé en voyant évoluer un couple de danseurs émérites lors d'un thé dansant, d'un bal ou d'une fête de pouvoir se mouvoir à leur image avec grâce et aisance sur la piste de danse.

Alors en piste pour la danse de salon avec l'association sportive culturelle et loisirs de Buchères, qui a été créée en septembre 2001.

C'est reparti...! Pour la quinzième année.

Vous souhaitez apprendre à danser ou vous perfectionner, vaincre votre timidité, rencontrer d'autres personnes ou tout simplement vous faire plaisir, alors rencontrons-nous pour apprendre à danser les pas de la Valse, du Tango, Paso-doble, Cha-cha, Boléro, Rumba, Rock, Madison, etc...

Monsieur Bonchrétien, notre animateur de danse, est un homme d'expérience, il fait preuve de beaucoup de patience avec nous. L'ensemble des adhérents présents se feront un plaisir de vous accueil-



lir et s'efforceront de répondre à vos attentes.

Rejoignez-nous dans une ambiance sympathique...

Les cours se déroulent tous les jeudis soirs de 19h00 à 20h30 dans la salle des fêtes de Buchères.

Le premier cours d'essai est gratuit.

Le bureau de l'A.S.C.L.B. remercie la municipalité de Buchères pour le prêt des locaux et la subvention accordée.

Pour tous renseignements, contacter
M. Philippe BERNAUER
18 rue des Navettes
10800 Buchères
03.25.41.83.14
(Heures repas)

BUCHER'GYM

La Gymnastique volontaire est une pratique éducative, de proximité et en groupe d'activités physiques diversifiées organisées en séances. Les exercices dynamiques et variés construits à partir de différentes techniques (fitness, danse, stretching, gym douce, sports collectifs...).

C'est une pratique non compétitive qui est accessible à tous publics. Elle sert d'accompagnement pour entretenir, améliorer, dynamiser la santé, le bien-être ainsi que les relations sociales.

Chaque mercredi soir de 18h00 à 19h00, Jaoive Bouzari, prof de gym et Arlette Geoffroy, la Présidente vous accueillent dans la salle polyvalente de Buchères.

Les 2 premières séances d'essai sont gratuites.

Pour tous renseignements, contacter Arlette au
06.68.98.55.96 ou 09.86.26.53.85

CLUB DE L'AMITIÉ

Toujours dynamique et ouvert à toutes celles et tous ceux, quel que soit leur âge, qui souhaitent continuer à communiquer et à partager avec d'autres leurs idées et leurs loisirs, le club de l'Amitié, représente près de 50 membres qui, indépendamment des réunions traditionnelles bimensuelles, se retrouvent en assemblée générale au mois de février de chaque année. Lors de ces assemblées, sont présentés les rapports concernant les activités, les finances et les perspectives futures envisagées ou souhaitables. Ces grandes réunions sont l'occasion de s'interroger et de réfléchir à l'avenir de l'association.

Cet avenir, il n'est pas simple à dessiner. En effet, le manque d'adhésion de nouveaux membres qui accentue, d'année en année, l'âge moyen des adhérents, rendrait bien pessimistes les responsables du club et chacun de s'interroger sur les stratégies à adopter pour redynamiser l'association.

Des solutions, il y en a et il faut impérativement trouver les moyens de les mettre en œuvre et, dans ce domaine, plusieurs possibilités sont ouvertes ;

Actuellement, le club de l'Amitié dispose encore d'un noyau, certes restreint, de marcheurs. A chaque réunion du club, ces amateurs de randonnée partent pour un petit périple de 5 à 6 km en marche raisonnable et raisonnée, celle que recommandent tous les cardiologues à leurs patients même et surtout ceux aux cœurs fatigués.

Alors, que tous ceux que la marche isolée décourage viennent se joindre à ce petit noyau tout prêt à les accueillir.

Autre perspective envisageable : la pétanque. Cette idée avait déjà été lancée, sans succès, il y a quelques

années. C'est peut-être aujourd'hui l'occasion de tenter un nouvel appel. Ce sport, car s'en est un !, passionne beaucoup de nos compatriotes. Notre commune dispose de terrains remarquablement

tracés et entretenus. Nul doute que notre commune ne fera pas obstacle à leur utilisation par les citoyens raisonnables que nous sommes. Si cette activité peut se développer, les contacts seront pris en conséquence avec la municipalité. Encore faut-il que les amateurs viennent nous rejoindre et, c'est par là même un appel qui leur est fait ! Enfin, il y a la pratique informatique. C'est un domaine qui, souvent, décourage ceux qui n'ont fait que regarder le loin un clavier d'ordinateur. Et pourtant, quel outil prodigieux de communication et de recherche de toutes natures ! Là encore, la difficulté est de trouver le matériel et la personne disposant du savoir et de la pédagogie nécessaire à cet enseignement. Ces obstacles peuvent éventuellement être écartés. En effet, nombreux sont ceux qui disposent d'un ordinateur portable et qui ne demandent qu'à recevoir l'aide leur permettant de surfer et d'utiliser les logiciels les plus courants (tableur, traitement de texte, réalisation de diaporamas...). Si ces amateurs sont assez nombreux et se regroupent sous l'égide d'un club, la rémunération d'un animateur peut très logiquement être assurée, même avec une cotisation spécifique modeste.

Voilà en quelques mots ce que le Club de l'Amitié aimerait dévelop-



per au cours de l'année 2016 et de celles qui suivront. C'est peut-être la seule solution pour éviter la disparition presque programmée de la vie associative des seniors à laquelle on assiste aujourd'hui.

Rappelons enfin que Générations Mouvement, qui a succédé au mouvement national des Aînés Ruraux et auquel le club de l'Amitié adhère, apporte à tous ses membres aide et assistance dans de nombreux domaines (assurance, formation des responsables associatifs, activités diverses, voyages, avantages économiques avec de nombreux partenaires...). Notre Fédération départementale, dont le siège est à Troyes, en est le relais local avec le reflet des A.R.T.S. de vivre de ce grand mouvement : Amitié, Responsabilité, Tolérance, Solidarité, qui se traduisent dans ses activités :

- De loisirs
- De solidarité
- Culturelles
- Avec la MSA et GROUPAMA

ACTIVITÉS 2016

Pour 2016, indépendamment des réunions traditionnelles des 1ers et 3èmes mardis de chaque mois, le programme des activités prévues par notre club est le suivant :

- 14 mars: Concours de belote et jeu de scrabble - salle des fêtes
- 10 décembre: Repas de Noël du club - salle des fêtes .

LES CONCERTS VINTEUIL

De la musique classique à Buchères

Depuis l'an 2000, l'Association Les Concerts Vinteuil, (qui tire son nom d'un compositeur fictif inventé par Marcel Proust), organise des rencontres musicales diverses et variées à un rythme régulier (environ 5 par an à Troyes et dans le département de l'Aube). Elle permet à des solistes de se produire en récital, à des formations de musique de chambre plus ou moins nombreuses, allant du duo au quintette, de proposer un répertoire original et toujours apprécié par un public de plus en plus nombreux. Soutenue par la Ville de Buchères et le Conseil Général de l'Aube, l'Association a noué de nombreux partenariats avec des acteurs culturels locaux, tels la radio RCF, le label Polymnie, la Maison du Boulanger, le chœur Maurice Emmanuel, le festival Art & Spiritualité, le luthier Laurent Demeyere, l'association Temps forts. En 2014, la salle des fêtes de Bu-



chères a accueilli le dimanche 11 janvier un récital du pianiste concertiste Denis Pascal en avant-première de la salle Gaveau à Paris. Au mois d'octobre, c'est l'enregistrement d'un CD qui s'est déroulé dans cette salle « La cuisine à l'alto » avec Sylvain Durantel (alto), Emmanuel Christien (piano) et François Castang (récitant). Ce disque révèle toute la diversité de la création contemporaine en nous donnant, le temps d'un repas musical teinté d'humour et de poésie, les clés pour l'apprécier.

En 2015, le dimanche 13 mars à 16h30, vous serez conviés à un

concert de musique de chambre autour de Schubert interprété par Denis Pascal, Eric Lacrouts, Marie-Paule Milone, Aurélien Pascal, Alexandre Pascal.

Si vous souhaitez être informés directement de nos différentes manifestations, (en entrée libre), n'hésitez pas à nous faire parvenir vos coordonnées (adresse mail ou adresse postale à votre convenance) à

contact@concertsvinteuil.net. Vous pouvez aussi nous rejoindre sur notre page Facebook.

Anne Durantel

PHIMADELPHIE

Danse country



2016 sera l'occasion pour notre Association de fêter sa 5ème année d'existence.

Nous essayons d'inculquer à nos 90 membres « les bonnes pratiques » de la danse en ligne tout en variant les styles musicaux dans une ambiance festive et amicale.

Les membres du bureau s'efforcent de préserver la pérennité des valeurs morales fondatrices en particulier, le respect, la tolérance et la convivialité.

Nos cours sont dispensés :

Le mardi à BUCHERES à partir de 18h 15

le mercredi à St POUANGE à partir de 17h 15

Venez découvrir notre Association lors de notre soirée publique offerte aux Buchérois

le samedi 25 JUIN animée par Frank SILVER, chanteur et guitariste COUNTRY

Envie d'en savoir plus, visitez notre site : www.phimadelphie.com

Contactez nos animatrices

Bérangère 06 22 00 65 22

Delphine 06 98 13 62 59

TENNIS CLUB DES 2 VALLÉES



AVEC 207 LICENCIÉS 111 jeunes et 96 adultes- le TC2V reste le 3^e club de l'agglomération. Les 2 moniteurs diplômés d'État, Sébastien BLUM et Vincent BARRE, et 6 initiateurs bénévoles ont assuré le très bon fonctionnement des cours.

7 équipes étaient engagées dans les championnats régionaux et départementaux. Coup de chapeau à l'équipe 1 féminine qui se maintient encore une fois au plus haut niveau régional (DQN4)

Du côté des infrastructures, la réfection des 2 courts extérieurs a été prise en charge par le club en partenariat avec la Mairie de Buchères. Créés en 1981, ils avaient été refaits dans les années 90. La nouvelle couleur bleu lagon du terrain ne manque pas d'originalité.

Le partenariat avec l'école primaire de Buchères, renouvelé, a permis à toutes les classes -soit environ 100 enfants- de découvrir le tennis au cours de 7 séances de 4 heures.

DE NOMBREUSES MANIFESTATIONS ont eu lieu tout au long de la saison, prouvant s'il le fallait le dynamisme du TC2V.

- Soirée « Tennis by night » en novembre 2014
- Les « Masters » en février 2015, tournoi regroupant les 8 meilleures

joueuses et 8 meilleurs joueurs de l'Aube (parmi lesquels 2 représentants du club)

- Repas dansant en avril
- Tournoi de double-surprise en juin
- Tournoi open seniors en juillet (remporté par Laure Chardin et Sébastien Mouilleron)
- Opération « Vitalsport » à Décathlon en septembre
- Tournoi open jeunes en octobre

POUR SES JEUNES DE L'ÉCOLE DE TENNIS, le TC2V a de nouveau organisé une tournée d'été, en Vendée, à laquelle ont participé 8 joueuses et joueurs de 13 à 16 ans. Ces derniers se sont confrontés à des adversaires d'autres départements. Ils ont pris part à 7 tournois, joué 146 matches et remporté 87 victoires !

Par ailleurs, 2 joueurs du club ont participé aux Championnats de France UNSS Collège au Cap d'Agde.

GRÂCE A LA QUALITÉ DE SES ENSEIGNANTS ET AU CONFORT DES STRUCTURES COUVERTES CHAUFFÉES, ce sont environ 160 licenciés -enfants dès 3 ans, jeunes et adultes- qui bénéficient, du lundi au samedi, des cours dispensés sur plus de 40 créneaux hebdomadaires.

Nicolas KUZMA, son Président, et les membres du Bureau du TC2V remercient les moniteurs, les initiateurs, les sponsors et les parents qui s'impliquent dans la vie du club dans le but que ses adhérents puissent pratiquer leur sport favori durant toute l'année.

Notez dès à présent les dates des «Masters 2016» : 12, 13 et 14 février

Pour vous renseigner sur les entraînements, jeunes et adultes, et les stages de perfectionnement pendant les vacances scolaires, contactez Vincent BARRE au 06 58 93 72 79.

Pour vous informer sur l'adhésion au TC2V, consultez notre site internet www.tc2v.com ou rendez-vous aux terrains couverts, Salle Marcel Gamon, rue du Châtelier, le mercredi de 13h30 à 20 h et le samedi de 9 h à 17 h.



LE COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes c'est 18 personnes « bénévoles » qui tout au long de l'année vous proposent diverses animations, préparées seules ou en collaboration avec la commission fêtes et cérémonies de la Mairie, comme par exemple, la soirée beaujolais qui, pour la deuxième édition a réuni 110 habitants ou bien encore le Noël des enfants

pour lequel le comité a offert aux 176 enfants de l'école un cadeau ainsi qu'un goûter préparé avec le magasin Carrefour et la boulangerie Ganne, des commerçants récemment installés dans notre commune.

2016 de nombreuses dates à noter dans vos agendas :

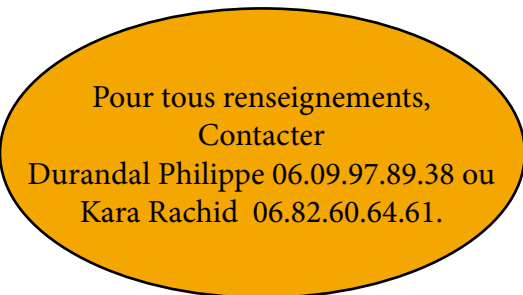
- 7 février : thé dansant
- 14 février: loto
- 25 mars: soirée chorale
- 12 juin: vide grenier
- Fin novembre : soirée beaujolais

Si vous voulez venir nous rencontrer, nous proposer des animations nous rejoindre comme membre n'hésitez pas.

ASB FOOT

L'ASB FOOT senior est présent en UFOLEP depuis plus de trente ans. Cette année nous évoluons toujours en 1er série avec de nombreux nouveaux joueurs. Respect, plaisir de se retrouver font la force de cette équipe. Les entraînements

se déroulent les mardis et les jeudis soir à partir de 18h45 et les matchs le dimanche matin au stade de Buchères. Nous remercions les supporters qui viennent nous encourager quand nous jouons à domicile.



U.N.C Bréviandes - Buchères

QU'EST-CE QU'UN OPEX ?

Depuis la fin de la guerre d'Algérie, les interventions extérieures de la France sont destinées par l'abréviation «OPEX». Le Ministère de la défense définit les OPEX comme «les interventions des forces militaires françaises en dehors du territoire national». A l'heure actuelle, la qualification d'OPEX est attachée à l'ouverture d'un théâtre d'opération extérieur par voie réglementaire (extraits du rapport d'information de l'assemblée nationale du 21 mai 2011).

Toutefois, la décision réglementaire d'ouverture d'un théâtre n'est pas systématique lors du déploiement des forces militaires hors du territoire national.

Exemples:

- Lorsque les forces pré positionnées sur un territoire mènent des

opérations, cela ne donne pas lieu à une ouverture de théâtre (2008 : Gabon).

- Les opérations menées par des unités des forces spéciales ou des services de renseignement ne reçoivent pas la qualification d'OPEX, en raison de leur caractère confidentiel.
- Les opérations ponctuelles menées par les bâtiments de la marine nationale ne sont pas considérées comme OPEX (évacuations des ressortissants français et britanniques de Libye du 29 au 30 juillet 2014).

La définition actuelle, extraite du rapport du Général Bernard THORRETTE (septembre 2011) est celle qui s'impose naturellement:

« est qualifié d'opération extérieure tout emploi des forces armées hors

du territoire national (qu'elles soient déployées sur le théâtre ou opèrent à partir du sol français), dans un contexte caractérisé par l'existence de menace ou de risques susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique des militaires. Elle résulte d'une décision politique du pouvoir exécutif, déclinée au niveau militaire par un ordre du chef d'état-major des armées ou, le cas échéant, du directeur général de la gendarmerie nationale, dans le cadre national, multinational ou sous mandant international.»

Au total, le dénominateur commun de toutes OPEX est d'être effectué par des militaires en dehors des frontières nationales. Un OPEX n'est donc pas forcément titulaire d'une carte ou d'un titre.



F.N.D.T

Fédération Nationale des Décorés du Travail

Depuis le 17 avril 2015, la Fédération Nationale des décorés du travail a domicilié son siège social sur notre commune.

Forte de ses 20000 adhérents, celle-ci a pour Président, Monsieur Bernard SAVOURAT, Conseiller Municipal et ancien adjoint au Maire de Buchères.

HISTORIQUE DE LA FNDT:

(Fédération Nationale des Décorés du Travail)

Son origine remonte à la fin du 19ème siècle. Le 11 Novembre 1930, grâce à l'action de Monsieur Hippolyte BAILLEUX, premier Président de l'Association de Valenciennes, une cinquantaine d'associations réunies en congrès à Paris donnent naissance à la **FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉCORÉS DU TRAVAIL DE FRANCE**.

BUTS DE LA FNDT:

- Établir et maintenir des liens de solidarité, d'entraide et d'amitié.
- Veiller sur les légitimes intérêts communs à tous les Décorés du Travail, voire de les améliorer.
- Défendre et conserver à la Médaille d'Honneur du Travail sa valeur, sa notoriété et son prestige national.
- D'assurer l'information de ses adhérents



Bernard Savourat offre une marqueterie au Président de la République le 1er mai 2015 au Palais de l'Élysée.

- Valoriser le travail.
- Établir des relations suivies avec les Pouvoirs Publics et particulièrement avec le Ministère du Travail.

DEVISE DE LA FNDT: Amitié, Solidarité, Tolérance, Efficacité, Honneur

LES MÉDAILLES DU TRAVAIL

Il existe 26 médailles d'honneur reconnues par la Fédération Nationale des Décorés du Travail. Il y a deux promotions, le 1er janvier et le 14 juillet, chaque année.

DATES A RETENIR

- 1er Mai 2016:

Cérémonie de remise des Médailles d'Honneur du Travail au Palais de l'Élysée où le Président de la République décore chaque récipiendaire.

-15, 16, 17 & 18 Avril 2016 (Dunkerque):

Congrès national.

GRANDE ACTION NATIONALE DE PARRAINAGE

Du 15 octobre 2015 au 31 décembre 2016

La Fédération Nationale des Décorés du Travail mobilise les adhérents des associations et organise une grande Action Nationale de parrainage.

FNDT
Fédération Nationale des Décorés du Travail
 Monsieur Bernard SAVOURAT, Président
 34 Rue des Vaucelles - 10800 BUCHERES
 www.decores-du-travail.org

LA CROIX BLANCHE

"SERVIR" Association des secouristes Troyens



Reconnue d'utilité publique le 3 Mars 1898, créatrice en France du secourisme moderne, association loi 1901, elle est titulaire d'un agrément ministériel pour la Formation aux Premiers Secours, d'un agrément Jeunesse et Sports, d'une convention avec l'INRS pour l'enseignement du Sauvetage Secourisme du Travail.

QUI SOMMES NOUS ?

Des équipes bénévoles dévoués, compétents, plein d'ardeur et d'enthousiasme, titulaires des diplômes de secourisme permettant d'assurer des postes de secours ; des équipes de formateurs, instructeurs, heureux d'apprendre à ceux qui le désirent, les gestes de premiers secours et les techniques permettant d'intégrer les équipes de secouristes.

LES FORMATIONS PROPOSÉES

P.S.C.: Prévention et Secours Civiques

P.S.E.1: Premiers Secours en Equipe de niveau 1

P.S.E.2: Premiers Secours en Equipe de niveau 2

S.S.T: Sauveteur Secouriste du Travail

M.N.P.S: Monitorat National des Premiers Secours

NOS ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Dispositifs de Secours:

A la demande des autorités, notre fédération participe aux plans d'urgences. (ex Plan Rouge, COP 21, Secours lors des derniers attentats à Paris....)

A la demande des associations (clubs sportifs ou culturels, collectivités...), nous assurons les secours des manifestations. (Raid

des Cadoles, Fêtes Patronales, Randonnées Pédestres, Match de Championnat Ligue 1, Tournoi de Football, 24h du Mans, Soirées Étudiantes....)

POURQUOI VENIR VERS NOUS ?

Pour apprendre les gestes qui sauvent et agir en secouriste à la maison, dans la rue, au bureau, en vacances, en toute circonstance.

QUI PEUT VENIR VERS NOUS ?

Tout public, tous ceux qui ne

veulent pas rester spectateur devant une personne victime d'un malaise, d'un accident

Les Établissements Scolaires
Les associations pour la formation de leurs cadres, de leurs animateurs ou de leurs adhérents.

Tous ceux qui ont besoin d'un diplôme de secourisme dans un cadre professionnel: moniteur de sport, maître-nageur, guide de montagne, chauffeurs de taxi



Correspondante Association des Secouristes Troyens de la Croix Blanche : ONDEI Katia

Renseignements par **mail** : croix.blanche.aube@neuf.fr
ou par **tél** : 06.85.05.17.06

Site internet : www.croixblanche.org

LES AMIS DE LA FORET ET DE LA NATURE



L'association « **Les Amis de la forêt et de la nature** » créée en 1971, n'est pas une association de plus. Elle est fondée sur le principe de la solidarité (tempêtes, nuisances, ...). Elle reste à l'écoute pour préserver la forêt, la faire vivre et connaître. Les progrès réalisés ces dernières années sont porteurs d'idées nouvelles au bénéfice des écosystèmes. Maurice Genevoix, à qui nous devons beaucoup, écrivait « Je vais sans jamais rien chercher: la forêt trouve toujours pour moi et me donne ».

Nos activités en 2015 :

Sortie de Printemps le 5 juin : thème «Les territoires remarquables du Nogentais » avec la découverte et la présentation qui nous en a été faite du Gué de Vailly, seule tourbière de la Bassée, un exemple de biodiversité remarquable au travers duquel le CENCA oeuvre pour sa gestion. Cette sortie animée par Sandrine Guitton, *Animatrice ANN*, nous a permis de considérer avec beaucoup d'intérêt les Prairies particulières de Pont sur Seine et leur exploitation ainsi que le site exceptionnel de Jaillac, sur la commune du Mériot.

Assemblée Générale tenue à l'issue du déjeuner au Restaurant Beau Rivage à Nogent/Seine.

Grande sortie annuelle d'automne en car des 24 et 25 septembre : La

forêt d'Orléans

Le cadre de l'ONF, Responsable du Massif de Lorris, nous a présenté la gestion multifonctionnelle de cette célèbre forêt domaniale. Le lendemain, visite commentée par un Responsable, Ingénieur du Centre National de la pro-

priété forestière, d'une forêt privée, soumise à plan de gestion et propriété de la famille De Larocheffoucault à Combreaux, près de Vitry aux Loges, Loiret. Chacune de ces deux journées a été unanimement appréciée. Au travers d'exercices pratiques et novateurs - *le martélescope* - chacun de nous a pu déterminer sur site, des raisons qui conduisent au maintien ou à l'exploitation des arbres, compte tenu de la nature de la coupe inscrite au Plan de gestion. Dument individualisées au GPS, les tiges et arbres d'une parcelle ont fait l'objet d'une appréciation différenciée par petits groupes de tous les membres présents de notre association. Les critères: essence, calibre, volume commercial, qualité et singularités spécifiques de chacun des arbres, n'ont plus de secret, ... ou presque.

CONTRIBUTIONS pour l'Année nouvelle 2016

- **Projet d'édition d'un guide de la forêt** avec comme clé d'entrée « les Arbres remarquables » du département en forêt publique en partenariat avec l'ONF. Sachant qu'une opération de Recensement national a été effectuée sur deux années en 1996/97 en France et pour

les départements de l'Aube et de la Marne, Christian PARACHOUT, a été retenu pour être le Responsable de cette Opération, alors en poste au Bureau d'Études ONF.

- Organiser une **opération de sensibilisation au maintien de la propriété** en forêt publique et privée, en partenariat avec l'Association des Communes forestières de l'AUBE, l'ONCFS et ses nouvelles missions, la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube. Comme si brillamment l'écrivait R. Chateaubriant « *Partout où les arbres ont disparu, l'homme a été puni de son imprévoyance* ».

De fait, et ce n'est pas nouveau, la forêt, élément naturel, demeure le gage de notre qualité de vie, en ces temps de sensibilisation accrue au changement climatique.

Christian PARACHOUT



Siège social : au domicile de Madame la Trésorière Michèle Gantier, 4, rue du Châtelier 10800 BUCHERES

Tél. 03 25 41 92 32

Pdt : Christian PARACHOUT
La Capitelle 10260 Saint Parres Les Vaudes

Mail : ch.parachout@wanadoo.fr

Tél- 03 25 40 98 47

Bulletin d'adhésion sur demande, cotisation annuelle : 15€.

U.V.B

Union Vélocipédique de Buchères

L'UV Buchères 2015 égale à elle-même... Ah non !!! Encore du plus... A l'heure du bilan de fin de saison :

- 178 podiums (+ 36 par rapport à 2014)
- 65 victoires, toutes fédérations confondues, soit 11 de plus qu'en 2014.

Donc une très bonne année !

Des chiffres qui parlent, l'UVB termine 1ère par équipe au classement départemental UFOLEP, pour la deuxième année consécutive.

On soulignera les victoires du jeune Corentin Ruffenach en cadet, champion Départemental et Régional sur route en F.S.G.T.

Notre effectif reste stable avec 80 licenciés, quelques départs mais vite remplacés par des jeunes recrues en cadet et en minime.

Nos organisations ont toujours autant de succès, malgré un refus du Conseil Général pour l'organisation du Prix du Parc Logistique avec pour motif : « Les coureurs gênent l'activité du Parc... le dimanche ??? ». Grâce à des personnes compréhensives, nous avons donc remplacé cette course par un 2ème Prix de l'Horloge.

En nouveauté à Buchères, le 05 septembre, notre premier brevet cyclo ouvert à tous. Avec quelques 200 participants en 2015, nous avons décidé de reconduire l'opération en 2016.

Bravo à toute l'équipe de l'UVB pour sa très bonne saison 2015 et



un grand merci à nos fidèles sponsors ainsi qu'à la commune de Buchères et ses élus.

YOGA DETENTE BUCHEROIS



L'Association YOGA DETENTE BUCHEROIS est présente à BUCHERES depuis 8 ans.

Les cours sont dispensés chaque mardi de 19 heures à 20 heures à la salle des fêtes par Aline JARDIN, diplômée de l'Ecole Française de Yoga de Paris.

Le YOGA est accessible à tous et est un moyen de lutter contre le sur-

menage, la fatigue physique ou mentale. Il aide à garder un corps sain.

Chaque séance est différente. Les enchaînements et le travail postural qui tendent à assouplir le corps et à éliminer les toxines sont associés à des techniques de respiration destinées à apaiser le mental, à faire circuler l'énergie et à favoriser la concentration.

Cette discipline se pratique en fonction des besoins du moment

et de la forme du pratiquant sans aucun esprit de compétition.

En résumé le YOGA est un art de vivre, accessible à tous, qui offre détente, bien-être, concentration et santé. En bref il met en valeur la vie.

Une séance découverte est offerte pour vous permettre de goûter à cet environnement.

Belle année 2016 à tous.

Renseignements Aline JARDIN,
professeur de yoga
06 41 99 09 03
Odile FERREBEUF, présidente
06 83 98 18 82

BUCHERES EN PAROISSE



Buchères, comme Bréviandes, Rouilly-St-Loup, Ruvigny, fait partie du secteur paroissial de Saint-Julien-les-Villas.

Une équipe d'animation pastorale est mise en place; elle est constituée du prêtre Yves MAURICE, d'un diacre et de 6 laïcs dont deux



personnes de Buchères.

En ce qui concerne : baptême, catéchisme, mariage, obsèques, intentions de messe, s'adresser à la maison paroissiale **11, rue de Sancey à St-JULIEN (tél.03 25 82 12 86)**

•**Baptême:** faire la demande au moins DEUX MOIS avant la date du baptême

•**Mariage:** faire la demande au moins SIX MOIS avant la date du mariage

Permanence à la maison paroissiale à St-Julien

-du lundi au samedi de 10h00 à 11 h 30

-(le mardi 16h30 à 18h30(en hiver) de 17 h à 19 h (en été)et le jeudi de 17 h à 19 h (pendant les vacances scolaires pas de permanences le soir))

Personnes relais pour Buchères

Mme Bernadette SOROKA
(tél. :03-25-41-86-60)

Mme Roselyne LIONNET
(tél. :03-25-41-85-49)

Accueil :

Que les nouveaux habitants de Buchères soient les bienvenus dans la commune et qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître dans le secteur paroissial..

HORAIRES DES MESSES :

•Le dimanche : 10 h 45 à l'église de St-Julien-les-Villas en alternance avec Buchères, Bréviandes (en hiver) et à partir d'avril en alternance avec Ruvigny et Rouilly-St-Loup.

•Le premier samedi soir, de chaque mois messe dominicale anticipée à 18 h 15 à l'église de St-Julien-les-Villas.

(Voir affichage aux portes des églises et dans la presse locale du samedi).

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Lieu incontournable de la culture locale, la bibliothèque municipale a toujours le vent en poupe.



LES ACTIONS CULTURELLES

Les actions culturelles à la bibliothèque se déroulent, en règle générale, tous les deux mois et sont à destination des familles. Dans ce dernier cas des affiches, la presse, un envoi d'informations à partir de notre fichier d'adhérents et le service communication de la ville de Buchères vous tiennent informés de la programmation. Cette année, plusieurs animations, Bébés lecteurs, lectures de contes, etc, se sont tenues au sein de la bibliothèque.

L'ACCUEIL

L'accès à la bibliothèque municipale et la consultation sur place des documents ou ouvrages sont libres, gratuits et ouverts à tous.

LA BIBLIOTHÈQUE PRATIQUE

Horaires d'ouverture :

Lundi : 16H15-18h30

Mercredi : 14h-18h30

Samedi : 9h-12h



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le prêt des documents et l'accès aux services sont réservés aux adhérents à jour de cotisation (valable un an de date à date).

La cotisation est de 5 € pour les adultes, 10 € pour les familles et gratuite pour les enfants mineurs.

CPI

Centre de première intervention - sapeurs-pompiers volontaires

Le saviez-vous ?

Par rapport aux pompiers professionnels, les pompiers volontaires sont indemnisés mais pas rémunérés. On les appelle souvent «Pompiers volontaires»

Si vous souhaitez vous engager vous devrez remplir les conditions suivantes:

- Etre âgé au minimum de 16 ans et au plus de 60 ans.
- Vous avez moins de 18 ans, vous devez obtenir l'autorisation de vos parents ou tuteurs légaux.
- Vous devez signer votre engagement avant 56 ans.
- Vous devez avoir une condition physique compatible avec l'activité opérationnelle (celle-ci sera vérifiée lors d'une visite médicale de recrutement).
- Vous devez être en conformité avec les obligations de service national.
- Vous devez jouir de vos droits civiques et ne pas avoir de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.
- Il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française.

FORMATION

- La formation dure au moins une année. Ensuite, vous devrez vous former de façon permanente afin de maintenir votre niveau et développer vos spécialités.
- Vous obtiendrez le même niveau qu'un sapeur-pompier professionnel.
- La formation continue vous permet de vous inscrire dans une logique de carrière et d'avancement dans les grades (sapeur, caporal, sous-officier, officier).
- L'avancement de grade est sous condition d'ancienneté de formation.



INTERVENTIONS 2015

En 2015, le nombre d'interventions s'élève à 100, à savoir:

- Insectes (nid de guêpes) : 34
 - Feux : 10
 - AVP (accident sur la voie publique) : 9
 - SAP (secours à personne) : 41
 - Divers (chien errant, inondation...) : 6
- Interventions de jour: 79
 - Interventions de nuit: 13
 - Interventions Dimanches et jours fériés: 8



**Si vous souhaitez, vous aussi, devenir Pompiers Volontaires
Vous pouvez contacter le Chef de Corps,
Xavier Malherbe au
06.35.50.80.32**

L'AMICALE DES POMPIERS

L'amicale des sapeurs pompiers de Buchères compte 11 membres.

Chaque année, l'amicale organise des concours de pétanque lors des manifestations du 14 Juillet mais également en hommage à l'ancien chef de centre du CPI, Bruno COLIN.



Pascal TALLOT - 06.23.57.22.21	Président
Dominique BODAS	Trésorier
Christophe AMIDIEU	Secrétaire



L'année 2015 c'est 1936 journées enfants ; (journée ou demi-journée avec ou sans repas) en ALSH. C'est aussi 4 périodes d'ouverture (vacances

d'hiver, de printemps, de juillet, d'automne) et aussi le mercredi après-midi.

L'année 2015 a encore été bien remplie pour les enfants, il y a eu différentes sorties et activités : parc



cinéma, la patinoire, le bowling...

Les enfants ont pu aussi s'amuser entre copains, faire des activités comme les ateliers cuisine, activités manuelles diverses : de la peinture aux doigts, des masques en plâtre, du plastique fou, des pompons, des découpages, des gommettes...

Les grands jeux (kermesse, fort boyard, koh-lanta, vendredi tout est permis...) où les enfants ont pu vivre des jeux comme à la TV ; les animations lecture à la bibliothèque avec le prix des enfants en Juillet.

Nous avons fait comme à chaque fois des conseils de vacances où chaque enfant a pu s'exprimer sur ses impressions sur les vacances (s'il a aimé les sorties, les goûters, ce qu'il aimerait comme sorties et goûter aux prochaines vacances...) et nous votons à chaque fois le thème des vacances suivantes.

Ainsi pour les vacances de février (du 08/02/16 au 19/02/16) nous

avons choisi le thème des pirates pour carnaval.

Nous fabriquerons des déguisements sur ce thème et nous défilerons dans les rues de la commune, nous irons voir brûler M. Carnaval.

Il y aura aussi bien sur des sorties telles que : du foot avec le club de Buchères, du cinéma, la médiathèque...

Nous continuerons de raconter nos vacances dans notre journal : Cap sur Buchères avec des photos articles et dessins faits par les enfants.



PRÉVISION 2016

-Ouverture de l'ALSH au printemps : du 04/04 au 15/04/16

Avec des sorties et activités sur le thème qui sera voté lors des vacances de février ; et certainement plantations de fleurs pour la commune.

-Ouverture de l'ALSH en juillet : du 06/07 au 29/07/16

Avec un thème voté par les enfants en avril.



Nous ferons des sorties telles que: les terres rouges, tennis, piscine, un tournoi de foot, des ateliers cuisines, un loto, des visites, des grands jeux, des activités manuelles...

Une nuit de dodo pour les petits, une after pour les grands, un goûter avec les parents, continuité des dessins sous le préau, tout ceci mis en

application avec le concours des enfants lors des conseils de vacances.

Le secteur enfance jeunesse c'est aussi un accueil périscolaire pour le

matin de 7h30 à 8h50, le midi de 12h00 à 12h30 et 13h30 et 13h50 et le soir extra-scolaire de 16h15 à 17h00 avec de nouvelles activités (comme le conservatoire du littoral, des ateliers autour du timbre, activités manuelles...), études surveillées les lundis, mardis et jeudis de 16h15 à 17h00.

Et un temps périscolaire de 17h00 à 18h00.

Ainsi qu'un service de cantine de 12h00 à 13h50 réparti en 2 services avec les maternelles mangeant lors des 2 services (avec tous les petits au 1er service) pour une meilleure organisation à table.

Cela représente environ 100 enfants : avec entre 25 à 35 maternelles et 55 à 60 primaires.

Pendant ces temps nous faisons des activités manuelles, préparation des tables pour Noël (création des menus, de décorations), fabrication d'objet pour les fêtes des mères et pères, activités manuelles avec de la récupération, coloriages en tout genre, jeux extérieur et de société, des légos, des kaplas... et bien sûr jeux entre copains aussi.



Pour tous renseignements (ALSH, périscolaire, extrascolaire) joindre Alexandra au 06.10.62.84.26
Pour tous changements pour la cantine joindre Virginie au 06.10.18.77.43



Le club ados est une structure ouverte aux jeunes entre 11 et 17 ans (11 ans mais collégiens).

Ouvert les mercredis de 13h30 à 17h30 et pendant les vacances scolaires (sauf Noël et le mois août).

La structure d'accueil est située rue des aulnes (au-dessus de la salle des fêtes).

Il est composé de 2 salles : une



pour activités avec babyfoot, billard, table ping-pong.

L'autre avec un espace « détente » : canapés, TV, lecteur DVD, jeux, société, coin cuisine, repas et bureau.

Une adhésion de 20 euros est à régler en mairie pour l'accès au club ados (période du 1er juillet 2015 à juin 2016) renouvelable chaque année.

Un dossier d'inscription annuel est à remplir chaque année avec les papiers suivants à fournir obligatoirement (fiche de renseignements, fiche sanitaire, règlement intérieur,



charte du bien vivre ensemble, un certificat médical attestant que les vaccins sont à jour et que le jeune est apte à la pratique du sport.)

Un jeune n'habitant pas Buchères peut s'inscrire au club mais uniquement par le biais d'un parrainage par un autre jeune de la commune et après acceptation de la directrice du club, du maire et des élus.

A chaque période de vacances un flyer d'activité est envoyé aux familles.

Aucun argent n'est demandé aux jeunes pour les sorties (sauf si indiqué sur le flyer)

La facturation est envoyée aux parents après chaque période de vacances.

Nous comptons 31 inscrits pour l'année 2015 (à la date du renouvellement de l'adhésion).

L'année 2015 a été à nouveau riche sportivement et aussi en rencontres intercommunales.

Bmx, squatt-ball, tournoi intervilles, tournoi 3 ballons, rugby, jeu pirate des Caraïbes, roller, danse latine, piscine, segway, canoë, bouées tractées, karting, ball-trapp laser, patinoire, cross québécoise, atelier couture, jeux société

Des rencontres repas + jeux divers avec les clubs de la région.

Organisation de sorties en commun : zoo Amnéville, snowhall (piste de ski indoor).

Un camp camping pour l'été 2015 avec piscine, balades en



vélo paddle, accrobranche.

2016 restera sur le même optique avec des sorties communes pour surtout réduire les coûts et permettre aux jeunes de découvrir de nouveaux horizons.

Un camp a déjà été envisagé par les jeunes.

Nous mettons tout en œuvre pour que l'année 2016 soit aussi riche de propositions et surtout d'investissements humains.



N'hésitez pas à contacter
Virginie Leclercq
la directrice du
club ados
au 06.10.18.77.43

INFO COLLECTE



Les déchèteries de Pont-Sainte-Marie et de Sainte-Savine sont désormais dotées de bennes destinées aux meubles usagés et non réutilisables, appelés Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), qui pourront ainsi être revalorisés.

Il est possible d'y déposer du mobilier d'intérieur ou de jardin (chaises, tables, canapés, etc.), entier, cassé ou incomplet.

Vous trouverez une signalétique sur le site et le personnel d'accueil se tient à votre disposition, si nécessaire.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service collecte, au 03 25 45 27 30.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service collecte, au 03 25 45 27 30.



JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ LA MARINE NATIONALE RECRUTE



Comme chaque année, la marine nationale offre de nombreuses possibilités d'insertion professionnelle parmi les nombreux métiers qui la composent. En 2016, environ 3500 postes sont à pourvoir.

De nombreux lycéens et étudiants vont devoir au cours de cette année prendre une décision capital pour leur avenir.

Pour tous renseignements: www.defense.gouv.fr/jdc



Le dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans, tous les deux ans. Un test de recherche de sang invisible dans les selles vous sera remis par votre médecin traitant, après évaluation des risques.

Un dépistage simple : nouveau test, un seul prélèvement à faire à domicile.

Un dépistage de qualité : facile et efficace.

En cas de présence de sang invisible, une coloscopie est nécessaire. Cette coloscopie peut mettre en évidence des polypes. L'ablation de cancers débutants permet 90% de guérison.

Détectés tôt, 90% des cancers colorectaux sont guéris.

ADMINISTRATIF

<u>Mairie:</u>	03.25.41.80.17
<u>École primaire:</u>	03.25.41.76.67
<u>École maternelle:</u>	03.25.41.96.88
<u>Grand Troyes:</u>	03.25.45.27.27
<u>Préfecture:</u>	03.25.42.35.00
<u>Trésorerie:</u>	03.25.75.87.71
<u>Collège Marie Curie:</u>	03.25.82.33.54
<u>Relais Poste:</u>	03.25.81.79.22
<u>TCAT:</u>	03.25.70.49.00
<u>SNCF:</u>	36.35

URGENCE

Pompiers: 18

<u>Samu:</u>	15
<u>SOS Médecin:</u>	36.24
<u>Hôpital:</u>	03.25.49.49.49
<u>Pharmacie de garde:</u>	32.37
<u>Gendarmerie:</u>	03.25.83.17.50
<u>Accueil pour les sans abris:</u>	115

DÉPANNAGE

Urgence sécurité GRDF:
0.800.47.33.33

ERDF Dépannage:
09.72.67.50.10

SANTÉ - FAMILLE

Assistant social: 03.25.46.70.04

<u>Maison de la justice:</u>	03.25.41.76.67
<u>SOS Amitié:</u>	03.25.73.62.00
<u>Allô enfance maltraitée:</u>	119
<u>Sida info service:</u>	0.800.803.803
<u>Écoute alcool:</u>	0.811.91.30.30
<u>Drogue info service:</u>	0.800.23.13.13
<u>Pers. sourdes Malentendantes:</u>	114
<u>Centre antipoison:</u>	03.83.32.36.36
<u>Violences conjugales:</u>	39.19
<u>SPA:</u>	03.25.81.17.83

LOISIRS

<u>Bibliothèque:</u>	03.25.80.68.52
<u>ALSH:</u>	06.10.62.84.26
<u>Club Ados:</u>	06.10.18.77.43

ÉTAT CIVILNAISSANCES

PETRE Laly	07 Mars
MESSOUDI Haytam	20 Mars
RANCE Kellya	03 Avril
WEISS Liam	24 Avril
EL KHAMSI Aya	13 Juin
SEGUIN Gabriel	19 Juin
CARRE Eden	03 Juillet
PION MARTIN Timéo	07 Juillet
CUNY Jade	26 Juillet
HAZOUARD Paul	29 Juillet
CÔNY Noéline	25 Août
LADOIRE REVOL Célia	24 Sept.
AUBIN Kylie	10 Octobre
MERONE Tylouan	22 Octobre
MILLION Tobias	02 Décembre
CANTIN Nina	08 Décembre

MARIAGES

MESSOUDI Rachid	
LECLERC Snegana	14 Février
RAVERDEAU Baptiste	
BERTHIER Aurélie	14 Février
BENMOUSSA Rachid	
BROCARD Julie	23 Mai
SOMSOIS Philippe	
QUINTIN Angélique	30 Mai
LAGOGUEY Pascal	
CLERGET Sylvie	27 Juin
GIRAULT Fabrice	
THIERY Cécile	11 Juillet
CARTIER Jonathan	
PENSIER Coralie	15 Août
CUNY David-Alexandre	
NOEL Stéphanie	22 Août

DÉCÈS

CHAMPENOIS Michel	09 Février
GOUA Nicole	23 Février
DE BEL Maurice	24 Février
FUCHS Meinrad	14 Avril
BELOT Michelle	19 Juin
GEMON Gaston	08 Août
MARTINEZ Alain	12 Août
MONTAGNE Aimé	19 Août
VOSGIEN Micheline	24 Août
URBAN Marie-Line	14 Septembre
GOMES SOARES Madeleine	25 Septembre
GOUET Emmanuel	27 Septembre
GADENNE Hélène	26 Novembre



CALENDRIER

Collecte des déchets

2ème TRIMESTRE 2016



<u>AVRIL</u>			<u>MAI</u>			<u>JUIN</u>		
Vendredi	1		Dimanche	1		Mercredi	1	
Samedi	2		Lundi	2		Jeudi	2	
Dimanche	3		Mardi	3	DM	Vendredi	3	
Lundi	4		Mercredi	4		Samedi	4	
Mardi	5	DM	Jeudi	5		Dimanche	5	
Mercredi	6		Vendredi	6		Lundi	6	
Jeudi	7		Samedi	7		Mardi	7	DM
Vendredi	8		Dimanche	8		Mercredi	8	CC
Samedi	9		Lundi	9		Jeudi	9	
Dimanche	10		Mardi	10	DM	Vendredi	10	
Lundi	11		Mercredi	11	CC	Samedi	11	
Mardi	12	DM	Jeudi	12		Dimanche	12	
Mercredi	13	CC	Vendredi	13		Lundi	13	
Jeudi	14		Samedi	14		Mardi	14	DM
Vendredi	15		Dimanche	15		Mercredi	15	
Samedi	16		Lundi	16		Jeudi	16	
Dimanche	17		Mardi	17	DM	Vendredi	17	
Lundi	18		Mercredi	18		Samedi	18	
Mardi	19	DM	Jeudi	19		Dimanche	19	
Mercredi	20		Vendredi	20		Lundi	20	
Jeudi	21	ME	Samedi	21		Mardi	21	DM
Vendredi	22		Dimanche	22		Mercredi	22	CC
Samedi	23		Lundi	23		Jeudi	23	
Dimanche	24		Mardi	24	DM	Vendredi	24	
Lundi	25		Mercredi	25	CC	Samedi	25	
Mardi	26	DM	Jeudi	26		Dimanche	26	
Mercredi	27	CC	Vendredi	27		Lundi	27	
Jeudi	28		Samedi	28		Mardi	28	DM
Vendredi	29		Dimanche	29		Mercredi	29	
Samedi	30		Lundi	30		Jeudi	30	
			Mardi	31	DM			

DM= déchets ménagers (conteneurs) : Tous les mardis (sortir les conteneurs la veille au soir)

CC= corps creux (sacs jaunes à retirer en Mairie) : collecte tous les Mercredis des semaines impaires (sortir les conteneurs la veille au soir)

DV= déchets verts : Le jour de la collecte vous sera communiqué ultérieurement.

ME= monstres / encombrants : à déposer sur le trottoir la veille.

Jour de ramassage: Jeudi 21 Avril 2016